



**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage désigne la municipalité de La Rédemption comme fiduciaire de l'entente et qu'à ce titre, celle-ci agira à titre de gestionnaire financier de ladite entente.

5. 2021            **CPTAQ**  
**Reporter à lundi le 4 octobre**

6. 2021-213    **SOUFFLAGE SUR DEMANDE**  
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procédera cette année avec la méthode par du soufflage sur demande avec l'entreprise Multi-Service RM inc au taux horaire de 125\$/h. pour la saison hivernale 2021-22.

7. 2021-214    **IMPLANTATION DU LOGICIEL TOXYSCAN**  
Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé de Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de continuer la procédure pour l'implantation du logiciel Toxyscan et de faire faire la prise d'inventaire par cette compagnie, au coût de 986.36\$ +tx pour l'implantation et la prise d'inventaire et des frais annuels de 295\$ tx.

8. 2021-215    **TERRAIN DE SOCCER**  
Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé de Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage à procéder à l'aménagement du terrain de soccer et l'ensemencer, les travaux sont faits par les Excavations Bonenfant et 9167-6858 Qc inc. les coûts totaux des travaux sont de 3380.27\$ tx incluses.

9.                    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. 2021-216   **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**  
Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, la fermeture de l'assemblée à 20h06.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén.  
sec.-trés. DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021, au centre Lepageois à 20h00 et enregistrement audio.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire